



N°7411
Entrée le 22.12.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 22.12.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire concernant **l'héritage de la capitale culturelle Esch2022** à Madame la **Ministre de la Culture**.

Ce 22 décembre 2022 marque la fin de la capitale européenne de la culture Esch2022. A l'instar des capitales culturelles de 1995 et 2007 ayant réussi à marquer durablement la vie culturelle au Grand-Duché, les organisateurs d'Esch2022 ont insisté dès les débuts du projet qu'un des défis majeurs consisterait à faire perdurer dans le temps l'élan culturel déclenché.

Au-delà de la direction d'Esch2022 et des communes impliquées, le ministère de la Culture fait partie des acteurs appelés à soutenir la création artistique en vue de la pérennisation de la dynamique de la capitale culturelle. Il est à noter également dans ce contexte que dans le cadre de la loi budgétaire pour l'année à venir, la restructuration du secteur conventionné constitue l'une des priorités politiques.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1) **Dans quelle mesure le soutien du ministère de la Culture aux communes et associations ayant participé à la capitale culturelle Esch2022 a-t-il évolué depuis 2018 ?**
- 2) **Lors des éditions 1995 et 2007, l'héritage des capitales culturelles fut avant tout assuré par les institutions et les lieux qui furent créés, tels les Rondes. Comment Madame la Ministre envisage-t-elle de contribuer à pérenniser l'héritage d'Esch2022 ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée



Réponse de la ministre de la Culture à la question parlementaire n° 7411 du 22 décembre 2022 de l'Honorable Députée Djuna Bernard

1) Dans quelle mesure le soutien du ministère de la Culture aux communes et associations ayant participé à la capitale culturelle Esch2022 a-t-il évolué depuis 2018 ?

L'évolution du soutien des structures culturelles ayant participé à la Capitale européenne de la culture Esch2022 a suivi la tendance générale d'un renforcement structurel, qui a été enclenché depuis mon entrée en fonction en 2018 : le ministère de la Culture soutenait alors 49 associations par le biais d'une convention. Aujourd'hui, elles sont 124 à bénéficier d'une convention, soit une augmentation de plus de 250%. Cette augmentation va de pair avec une progression budgétaire de 35 millions d'euros en 2018 à 72 millions d'euros en 2023.

En 2018, 10 associations de la région sud bénéficiaient d'une convention avec le ministère de la Culture, contre 19 associations pour l'année 2023. Afin d'honorer les efforts investis dans les projets réalisés pour Esch2022 et soutenir la pérennisation de ces initiatives, quatre associations privées ou communales impliquées dans la capitale culturelle bénéficieront ainsi pour la première fois d'une convention avec le ministère de la Culture en 2023.

2) Lors des éditions 1995 et 2007, l'héritage des capitales culturelles fut avant tout assuré par les institutions et les lieux qui furent créés, tels les Rotondes. Comment Madame la Ministre envisage-t-elle de contribuer à pérenniser l'héritage d'Esch2022 ?

Parallèlement aux institutions qui ont certes assuré en partie l'héritage des capitales culturelles précédentes, il y a lieu de mentionner les multiples collectifs, initiatives privées, festivals et associations culturelles qui ont été créés dans le contexte des capitales culturelles et qui ont continué à porter haut le flambeau des années culturelles en pérennisant leurs projets, tout en continuant à enrichir la culture luxembourgeoise.

Afin de rendre justice aux efforts réalisés ces dernières années en faveur du projet Esch2022, j'entends valoriser à la fois le développement institutionnel qui a eu lieu, ainsi que les initiatives collectives qui ont été engendrées.

Les projets institutionnels réalisés au niveau communal, tels que le Bâtiment 4, la Korschthal, le Brüderrhaus, ou encore la nouvelle salle de théâtre au sein de l'Ariston continueront à être soutenus du côté ministériel par le biais de nouvelles conventions (FrEsch asbl) ou la reconduction de conventions existantes (Escher Theater)

Parallèlement, nous honorerons les initiatives privées ayant agi dans le contexte de la capitale culturelle, telles que FerroForum, DKollektiv, Spektrum, Lucoda ou Maskénada en pérennisant notre soutien par le biais de nouvelles conventions, voire la reconduction de conventions existantes.

Les développements infrastructurels seront mis à l'honneur également. Ainsi l'association Industriekultur-CNCI pourra profiter à l'avenir des bureaux ayant hébergé l'équipe d'Esch2022 et le Fonds Belval continuera à développer les sites culturels de la capitale culturelle sur Belval, tels que la Möllerei ou la Massenoire.

Luxembourg, le 24 janvier 2023

La Ministre de la Culture

(s.) Sam Tanson